

**PREMIER GOUVERNEMENT CONGOLAIS**  
24 juin 1960

Le 24 juin 1960 a été constitué le premier gouvernement congolais, sous la présidence de M. Patrice Lumumba.

M. Joseph Kasavubu a été élu chef de l'Etat du Congo.

Le gouvernement d'union nationale, auquel l'Abako a accepté de collaborer, se compose de 24 ministres, de 4 ministres d'Etat et 10 secrétaires d'Etat. Six commissaires provinciaux sont proposés, un par province. La Chambre compte 137 membres.

**COMPOSITION DU GOUVERNEMENT :**

Premier ministre et Défense nationale : Lumumba.

Vice-président : Gizenga (P.S.A.).

Affaires étrangères : Bomboko (Unimo).

Commerce extérieur : Bisukiro (Cerea).

Ministre résident en Belgique : Delvaux (P.N.P.).

Ministre délégué à l'O.N.U. : Thomas Kanza (Aco-Kanza).

Justice : Mwamba Remy (Balubakat).

Intérieur : Gbenye (M.N.C.-Lumumba).

Finances : Nkayi Pascal (Abako).

Coordination économique et plan : Kabangi (M.N.C.-Lumumba).

Travaux publics : Ilunga (Union nationale congolaise).

Communications : Congo (M.N.C.-Lumumba).

Affaires économiques : Yav Joseph (Conakat).

Agriculture : Lutula (M.N.C.-Lumumba).

Travail : Masena (P.S.A.).

Classes moyennes : Mbuyi (M.N.C.-Lumumba).

Santé publique : Kamanga (Coaka).

Mines : Rudahindwa (Reko P.N.P.).

Affaires foncières : Mahamba Alex (M.N.C.-Lumumba).

Prévoyance sociale : un membre du Puna.

Affaires sociales : Eliaba.

Education nationale et Beaux-Arts : Mulele Pierre (P.S.A.).

Information et Affaires culturelles : Kashamura (Cerea).

Jeunesse et Sports : Mopolo Maurice (M.N.C.-Lumumba).

**Secrétaires d'Etat :**

à la Présidence : Mobutu Jean-Pierre (M.N.C.-Lumumba), et Lumbala Jacques (P.N.P.).

aux Affaires étrangères : Mandi (M.N.C.-Lumumba).

au Commerce extérieur : Kiwewa (M.N.C.-Lumumba).

à la Justice : Liongo (M.N.C.-Lumumba).

à l'Intérieur : Batshekama (Abako).

à la Défense nationale : Nyembo (M.N.C.-Lumumba).

à la Coordination économique et au plan : Nguvulu (Parti peuple).

à la Défense nationale : Nyembo (M.N.C.-Lumumba).

à l'Information : Bolamba.

**Ministres d'Etat :**

Bolya (P.N.P.), Ngwenza (Puna), Grenfell (M.N.C.-Lumumba) et M. Kisololeke (Abako).

<sup>1</sup> *Textes et Documents*, n° 123, Ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles.

**PROJET DE LOI PORTANT APPROBATION DU TRAITE GENERAL  
D'AMITIE, D'ASSISTANCE ET DE COOPERATION ENTRE LE ROYAUME  
DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU CONGO,  
SIGNE A LEOPOLDVILLE, LE 29 JUIN 1960**<sup>1</sup>

BAUDOIN, ROI DES BELGES,

*A tous, présents et à venir, Salut.*

Vu la loi du 23 décembre 1946, portant création du Conseil d'Etat, article 2, alinéa 2;  
Vu l'urgence;

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre des Affaires Africaines, de Notre Ministre des Affaires Etrangères et de Notre Ministre chargé des affaires économiques et financières africaines,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Affaires Africaines, Notre Ministre des Affaires Etrangères et Notre Ministre chargé des affaires économiques et financières africaines, sont chargés de présenter, en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Le Traité général d'amitié, d'assistance et de coopération entre le Royaume de Belgique et la République du Congo, signé à Léopoldville, le 29 juin 1960, sortira son plein et entier effet.

Donné à Grasse, le 6 juillet 1960.

PAR LE ROI :

*Le Premier Ministre,*

G. EYSKENS.

*Le Ministre des Affaires Africaines,*

A. DE SCHRYVER.

*Le Ministre des Affaires Etrangères,*

P. WIGNY.

*Le Ministre chargé des Affaires Economiques et Financières Africaines,*

R. SCHEVYEN.

<sup>1</sup> Chambre des Représentants, session 1959-1960, 598 (1959-1960) N° 1, 11 juillet 1960.